Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 53 (1975-1976)

Artikel: Un journal légitimiste à Fribourg sous la Régénération : le Véridique

Autor: Girard, Benoît

Kapitel: I: La problêmatique interne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PROBLÉMATIQUE INTERNE

I LA RÉDACTION

Tobie de Gottrau qui ne se reconnaissait aucune capacité de journaliste, avait laissé entendre qu'il confierait le soin de rédiger Le Véridique à «plusieurs publicistes et littérateurs distingués indigènes et étrangers » que les circonstances avaient réunis à Fribourg. Mais devant la tournure prise par les événements, la plus élémentaire prudence l'avait incité à préserver au mieux l'anonymat de ses collaborateurs, si bien que ses adversaires politiques en furent réduits aux conjectures.

1. LES RÉDACTEURS

Fribourg et sa campagne abritaient alors quelques poignées de légitimistes que la Révolution de Juillet avait poussés hors de France. Parmi ces personnalités en vue, la rumeur publique désigna avec insistance comme rédacteur du Véridique celui que le Journal de Genève du 28 octobre dénonçait pour avoir succédé à Farvagné au Courrier fribourgeois nouvelle formule, le comte Marie-Yves-Arsène-Barthélémy-Daniel O'Mahony.

⁵ AEF: Ch. du CE, 5. 11. 1830: Lettre de T. de Gottrau au Conseil d'Etat, Fribourg, le 2. 11. 1830.

A. Le comte O'Mahony

Avant de venir s'établir avec sa famille au domaine des Pillettes au mois de septembre 1830, ce publiciste, originaire de Kerry en Irlande où il était né en 1781, habitait Versailles où il éditait depuis 1824 le *Mémorial catholique*, périodique publié par le parti royaliste catholique et auquel collaboraient, avec le vicomte de Bonald et Charles-Louis de Haller, l'abbé de La Mennais et le futur Mgr Frayssinous.

Sa position présumée à la tête du nouvel organe conservateur souleva contre O'Mahony le mécontentement des patriotes de la ville qui signèrent une pétition demandant son renvoi et provoquèrent de bruyantes démonstrations nocturnes alentour de son domicile. Se sentant menacé, le comte requit la protection de l'autorité et l'intervention du ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique en Suisse.

Pour sa part, le Conseil d'Etat estima le plaignant responsable des désordres dont il était victime, pour avoir publié dans Le Véridique des articles «rédigés contre le nouvel ordre de choses» et il exigea de connaître la part réelle qu'il prenait à la rédaction du dit journal. O'Mahony affirma s'être borné, dans le très petit nombre d'articles dont il était l'auteur, à des réflexions générales sur des matières religieuses et à la réfutation de quelques journaux étrangers. Par contre, il rejeta formellement la responsabilité de la rédaction de cette feuille:

« Comme nous avons toujours signé nos écrits politiques afin d'en répondre, mais aussi afin de ne répondre que d'eux, nous devons dire que par cela seul que notre nom ne paraît pas dans ce journal, nous y sommes étranger. Assurément nous nous intéressons à son succès parce qu'il a été entrepris avec d'excellentes intentions, un rare et noble désintéressement, et dans un but utile et honorable. Mais depuis qu'on a proclamé en Suisse la liberté de la presse, il ne

⁶ A. de Raemy: Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années, 1796 à 1866. Fribourg, Fragnière, 1869, pp. 188-189.

jouit pas d'assez de liberté pour que nous puissions y coopérer: nous ne savons pas dire de demi-vérités »7.

Aidé financièrement par M. de Gottrau, le comte O'Mahony donna, en octobre 1831, un successeur au Mémorial catholique. Organe des émigrés français, ce recueil, imprimé d'abord à Fribourg chez Louis-Joseph Schmid, puis, dès 1834, chez Samuel Delisle à Lausanne, défendit pendant dix ans la cause catholique et légitimiste.

En réalité, le véritable rédacteur du très-catholique Véridique était un ex-ministre protestant zuricois, Jean-Georges Esslinger.

B. Jean-Georges Esslinger (1790-1838)

Fils de Félix Esslinger, négociant et bourgeois de Zurich, Jean-Georges naît dans la ville de Zwingli le 26 février 1790. Admis très jeune au collège de sa cité natale, il y acquiert de solides connaissances linguistiques. Désireux de se vouer à la théologie, il fréquente les cours de l'Académie sous la direction du professeur Johannes Schulthess (1763-1836) et en 1813 subit avec distinction ses examens devant le Conseil ecclésiastique qui l'envoie exercer le ministère comme pasteur adjoint à Richterswyl.

Après avoir brigué en vain la cure d'âmes protestante de la ville de Lucerne, il demande et obtient, en 1817, le poste d'aumônier du 7^e Régiment de la Garde Royale, Premier Régiment suisse au service de la France.

La conversion au catholicisme de Charles-Louis de Haller⁸, intervenue en 1820, produit sur ce pasteur, déjà ébranlé dans son attachement au protestantisme par ses lectures et recherches personnelles, une impression des plus profondes et, quand de Haller vient s'installer à Paris en 1822, il noue avec lui des relations d'amitié qui ne seront jamais démenties.

⁷ Comte O'Mahony: Souvenirs politiques, Avignon, Seguin Aîné, 1831, p. 161.

⁸ Concernant Charles-Louis de Haller, voir pp. 17-19.

Son régiment ayant été transféré de Paris à Versailles en 1825, il se lie avec le comte O'Mahony et le cercle qui édite le Mémorial catholique, auquel il fournit plusieurs articles de 1827 à 1830. Seul de tous les collaborateurs du périodique à savoir lire dans leur langue les journaux littéraires et religieux publiés en Angleterre, en Allemagne et en Italie, il en alimente régulièrement une chronique intitulée Nouvelles et variétés.

Quand sa famille apprend en 1828 qu'il médite de se rendre à Rome pour y faire son abjuration, elle lui en fait de tels reproches qu'il décide de différer sa résolution. C'est alors que le brusque licenciement des troupes suisses au service de France consécutif au changement de régime le laisse sans traitement ni pension. A la recherche d'une occupation, il accepte de répondre à l'offre que lui font les patrons du Véridique de diriger la rédaction du journal.

C'est à Fribourg qu'il prépare et accomplit le dernier acte de sa conversion au catholicisme. En février 1831 il adresse au Conseil ecclésiastique de Zurich une lettre, publiée par la suite, dans laquelle, annonçant son entrée prochaine dans l'Eglise catholique, il développe les raisons qui l'ont amené à prendre cette résolution⁹. Son abjuration faite entre les mains de Mgr Yenni, il entre au Séminaire pour y compléter sa formation théologique et y recevoir la prêtrise, ce qui l'oblige à interrompre provisoirement son activité de rédacteur d'octobre 1831 à mars 1832.

Ordonné prêtre le 6 mai 1832, il accepte bientôt un poste d'aumônier dans un régiment que le comte de Courten recrute pour le service du Saint-Siège. Il quitte définitivement Fribourg le 9 juillet pour l'Italie. Il mourra à Forli, cinq ans plus tard, d'une hydropisie de poitrine.

^{*}Lettre au Conseil ecclésiastique de Zurich sur les motifs de ma résolution d'embrasser la religion catholique, par G. Esslinger, ex-aumônier protestant au septième régiment (1er suisse) de l'ex-garde royale de France, Fribourg, L.-J. Schmid, 1831. — Concernant sa polémique avec son ancien professeur J. Schulthess, président du Consistoire de Zurich, voir sa Verteidigung meiner Beweggründe zum Uebertritt in die Katholische Kirche gegen Herrn Johannes Schulhess, Dr. Theologiae. In Beantwortung seines Dankschreibens, von G. Esslinger, gew. Feldprediger bei der königl. franz. Schweizergarde, Fribourg, L.-J. Schmid, 1831.

2. LES COLLABORATEURS OU RÉDACTEURS OCCASIONNELS

Après le départ de Georges Esslinger, plusieurs collaborateurs se partagèrent le travail de la rédaction. On relève parmi eux les noms de trois émigrés français et de deux citoyens fribourgeois.

A. Les émigrés français

1) Le docteur Récamier (1774-1852)

Joseph-Claude-Anthelme Récamier, né à Rochefort (Ain), reçu docteur en 1799, avait été nommé en 1806 médecin de l'Hôtel-Dieu. Lancé dans une certaine fraction de l'aristocratie impériale, il s'était jeté dans la Restauration et avait embrassé les idées ultramontaines. Professeur depuis 1816 au Collège de France et à la Faculté, il préféra abandonner ses fonctions plutôt que de prêter serment à Louis-Philippe et vint s'établir dans le canton de Fribourg, d'abord à Middes chez Charles de Griset de Forell, puis à Belfaux au château des Bois qu'il acquit en octobre 1830.

Quelque temps après la mort de son épouse, survenue en septembre 1832, il chargea de ses intérêts l'abbé Hippolythe Locatelli et retourna en France reprendre son poste à l'Hôtel-Dieu.

2) Le baron Cauchy (1789-1857)

Après avoir suivi les cours de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des Ponts et Chaussées, Augustin-Louis Cauchy avait d'abord été employé comme ingénieur aux travaux du pont de Cherbourg. Devenu membre de l'Académie des Sciences en décembre 1816, ce mathématicien donna, dès cette époque et simultanément, un cours d'algèbre à la Faculté des Sciences, un cours de physique mathématique au Collège de France et un cours de mécanique à l'Ecole polytechnique.

Lui aussi refusa le serment au nouveau régime et vint s'établir à Fribourg chez les Jésuites, parmi lesquels il comptait de nombreux amis. Avec le docteur Récamier, il caressa un temps le projet d'installer à Fribourg une Académie catholique. Mais il partit bientôt pour Turin où une chaire de mathématique venait d'être créée à son intention.

Dès 1833, il dirigea à Prague l'éducation scientifique du jeune duc de Bordeaux. Rentré à Paris en 1838, il enseigna les mathématiques dans des établissements tenus par le clergé. Après 1848, et malgré son légitimisme déclaré, il fut nommé professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences. Il conserva cette chaire jusqu'en 1852, quand il refusa de prêter serment au gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre. Il y fut réintégré en 1854, sans être astreint au serment.

3) L'avocat Hombron

L'avocat Claude Bernard Hombron (ou Ombrun) s'occupait au Véridique des rubriques de politique étrangère, jusqu'à son expulsion du canton en avril 1833.

B. Les Fribourgeois

1) Jean-Baptiste Helffer (1815-1902)

Né à Fribourg le 25 mars 1815, Jean-Baptiste est l'un des fils du notaire Philippe-Ladislas Helffer (*1773). C'est pendant ses études au Collège Saint-Michel qu'il participe à la rédaction du Véridique, dont il est principalement chargé de rédiger la partie qu'on tire des gazettes allemandes¹⁰. Entré au noviciat des Jésuites d'Avignon le 29 novembre 1834, il revient au Collège de Fribourg en 1838, d'abord comme étudiant en philosophie, puis comme professeur. Il reçoit l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Yenni le 8 mars 1845.

¹⁰ AEF: Corr. Haller: Lettre de J. B. Helffer à C. L. Haller, Fribourg, le 9. 8. 1833.

Victime du décret d'expulsion frappant les Jésuites en 1847, il occupe de 1851 à 1863 un poste d'aumônier militaire dans les missions africaines. Rentré en France, il enseigne au Séminaire de Montauban, puis à partir de 1875 à Perpignan. Les années 1880 le retrouvent à Fribourg où il travaille aux Archives de l'Evêché et à la Bibliothèque du Séminaire et prêche des retraites mensuelles au clergé séculier.

Il meurt à Feldkirch (Autriche) le 26 mars 1902.

2) Edouard Stoecklin (1809-1857)

Edouard-Nicolas est le fils d'un patricien de Fribourg, le notaire et greffier Joseph-Nicolas Stoecklin. Après des études primaires à l'école fondée par le Père Girard, il entre au Collège en 1822, puis au Séminaire en 1830. C'est à cette époque que, sous la signature d'Eusèbe, il fournit au Véridique des articles d'une certaine virulence qui s'en prennent aux détracteurs des Jésuites, sans non plus ménager les tendances dominatrices du pouvoir politique sur l'Eglise catholique, ce qui lui vaut un retentissant procès¹¹.

Il reçoit la prêtrise en 1834 et seconde durant cette année le supérieur du Séminaire, l'abbé Pierre-Joseph Clerc (1778-1858). En 1835 son évêque l'envoie desservir la paroisse de La Chaux-de-Fonds, où il pose les fondations de l'église catholique avant que la maladie l'oblige, en 1838, à rentrer à Fribourg, où il assume dorénavant les fonctions de coadjuteur à Saint-Nicolas.

Il vient juste de revêtir la dignité de chanoine quand il est nommé en 1842 curé de Neuchâtel. Revenu de la fougue de sa jeunesse, il se distingue à ce poste par ses qualités de prudence, de modération et d'impartialité. Il mène à bien la construction des deux églises du Val-de-Ruz à Fontaines et du Val-de-Travers à Fleurier, ainsi que l'agrandissement de celle de Neuchâtel.

¹¹ Pour les détails voir pp. 63-66.

Frappé d'une attaque d'apoplexie le 13 juin 1857, il meurt le 26 juillet au château de Gorgier, au sein de la famille de Pourtalès.

3. LES CORRESPONDANTS

Si Le Véridique n'avait certes pas, comme il s'en prévalait ingénument dans son premier numéro¹², des observateurs dans toutes les parties du monde, il bénéficiait cependant du concours de plusieurs correspondants réguliers dont les noms nous sont, pour la plupart, inconnus, la rédaction se gardant bien de les révéler.

Parmi ses correspondants de Suisse, les principaux dont nous ayons connaissance sont Jean-François d'Uffleger à Courtaney (Avry-sur-Matran), Charles-Louis de Haller à Soleure, le doyen Joseph Aebischer à Neuchâtel, le «procureur» Jacques-Etienne d'Angreville à Saint-Maurice et deux émigrés français, Félix Charpentier de Damery et Jean-Jules Paillet, à Lausanne.

A. Francois d'Uffleger (1769-1845)

Jean-François-Melchior-Louis, fils du patricien François-Pierre d'Uffleger († 1807), avait accédé en 1789 au Conseil des Deux-Cents, dont il fit partie jusqu'à la chute de l'Ancien Régime en 1798. Exerçant la profession d'avocat, il brigua et obtint en 1804 le poste d'archiviste de l'Etat, qu'il conserva jusqu'en 1814, au moment où la restauration patricienne le chargea des fonctions de lieutenant du gouvernement (préfet) de l'arrondissement de Fribourg. Elu juge au Conseil d'Appel le 19 décembre 1815, il siègea au Conseil d'Etat à partir du 29 mars 1816. Comme membre du Grand Conseil, il prononça le 22 février 1816 un discours célèbre contre la capitulation avec la France et en 1818 soutint avec feu le rappel des Jésuites au Collège Saint-Michel.

Le bouleversement de 1830 le fit abandonner la scène politique pour se consacrer, dans sa campagne de Courtaney, à l'élaboration

¹² Le Véridique, 2. 1. 1831, No 1.

de mémoires historiques¹³. C'est aussi de cette retraite que ce fervent défenseur du patriciat adressait ses communications au *Véridique*. Retiré à Constance en 1842, il revint mourir à Fribourg le 17 juin 1845.

B. Charles-Louis de Haller (1768-1854)

Petit-fils du grand Albert de Haller (1708-1777), Charles-Louis avait débuté à seize ans déjà, après des études au Collège de Berne, dans la carrière administrative à la Chancellerie de l'Etat de Berne qui l'avait familiarisé avec les usages et les institutions de l'Ancien Régime. Il participa aussi en qualité de secrétaire à plusieurs délégations et missions diplomatiques: à la conférence de Fraubrunnen en 1789, à la mission diplomatique à Genève et en Savoie en 1796, à la mission du lieutenant-colonel Wurstemberger à Lugano en mai 1797. C'est encore lui qui accompagna la délégation bernoise au Congrès de Rastadt en décembre 1797.

En 1798 il publie un projet de nouvelle constitution pour le canton de Berne et il est nommé secrétaire de la Verwaltungs-kammer de Berne; mais il en démissionne par dégoût et publie les Annales Helvétiques (Helvetische Annalen), bi-hebdomadaire que le Directoire helvétique interdit en novembre, après seulement sept mois de parution¹⁴. Réfugié à Rastatt, le rédacteur malheureux est employé à la Chancellerie de l'archiduc Charles, puis il rejoint l'avoyer Steiger à Zurich où il travaille avec lui à des plans de restauration; mais il doit rentrer précipitamment en Souabe après la défaite de l'armée alliée.

¹³ Tel son Histoire du rétablissement du gouvernement aristocratique dans le canton de Fribourg, paru dans les Etrennes fribourgeoises de 1922, pp. 6-23, son Histoire du bouleversement opéré à Fribourg en décembre 1830 (guerre des bâtons), idem en 1890, pp. 37-45, et son Essai historique, politique et ecclésiastique sur Fribourg, paru en 1832 (en manuscrit aux AEF). En 1842 il se proposait d'éditer un mémoire intitulé Freyburg wie es war oder wie es nicht war destiné à réfuter les thèses démocratiques de l'Histoire du Canton de Fribourg du D[‡] Berchtold; mais aucune trace n'en a été retrouvée.

¹⁴ C. Pfister: Die Publizistik Karl-Ludwig von Hallers in der Frühzeit, 1791-1815. Bern, Lang, 1975.

Installé successivement à Erlangen, puis à Weimar et enfin à Vienne, où il devient secrétaire aulique au département de la guerre, il conçoit l'idée, trace le plan et réunit les matériaux de l'ouvrage qui le rendra célèbre dans toute l'Europe sous le nom de «Restaurateur», La Restauration de la science politique ou Théorie de l'Etat social naturel, par opposition à la chimère d'un Etat civil et factice. Réfugié à Agram (Zagreb) en 1805, il rentre à Berne l'année suivante et accepte un poste à la nouvelle Académie. Durant huit années, il est en butte aux tracasseries de ses ennemis politiques, écrit plusieurs ouvrages et collabore à plusieurs journaux allemands.

En janvier 1814, il est porté au Conseil Souverain de la ville de Berne et il participe à plusieurs commissions, notamment à celle qui s'occupe de la réunion et de l'organisation du territoire de l'Evêché de Bâle. Au Conseil Secret, il est chargé des relations extérieures et de la sûreté de l'Etat. Le premier volume de sa Restauration paraît en 1816, le second en 1817. De Haller donne alors sa démission de professeur pour se consacrer entièrement à la rédaction de son quatrième volume qui voit le jour en 1820. Le 17 octobre de cette même année, il abjure secrètement le protestantisme entre les mains de Mgr Yenni. Eventée lors d'un voyage à Paris, sa conversion lui vaut d'être expulsé du Grand Conseil de Berne. Il publie alors sa Lettre à sa famille qui attire sur lui l'attention de toute l'Europe. 15

Etabli à Paris depuis 1822 où il est attaché au Département des Affaires étrangères, il traduit en français les quatre premiers tomes de sa *Restauration* et collabore aux journaux et revues royalistes. A la révolution de 1830, il se fixe à Soleure, où il travaille sans relâche et sous toutes les formes à détruire les erreurs révolutionnaires pour leur substituer ce qu'il appelle les vrais principes sociaux.

¹⁵ H. Vonlanthen: Bischof Pierre-Tobie Yenni und die Diözese Lausanne, 1815-1830. Ein Beitrag zur Geschichte der Restauration in der Schweiz. Freiburg, Paulusdrück, 1967.

C'est ainsi qu'il collabore au Véridique et entretient une correspondance suivie et abondante avec les chefs conservateurs de toute la Suisse, auxquels il adresse en 1833 le projet d'une Ligue des Fidèles visant à regrouper tous les bien-pensants pour la défense des principes restaurateurs de l'ordre public.

Cette activité inlassable se poursuivra jusqu'à sa mort, survenue le 20 mai 1854.

C. Joseph Aebischer (1787-1852)

Né à Grenilles (canton de Fribourg) le 1^{er} mars 1787, Joseph Aebischer entre très jeune chez les Trappistes installés à la Valsainte, où il fait son noviciat. On le retrouve en 1807 au Séminaire de la Neuveville à Fribourg, d'où il suit les cours de théologie donnés au Collège Saint-Michel. Ordonné prêtre le 29 septembre 1810, il devient châpelain de Sâles, puis en 1811 curé de la paroisse de Chandon-Léchelles.

En 1815 Mgr Yenni l'envoie à Neuchâtel, dont il est le premier curé depuis la Réformation. Il déploie dans cette nouvelle paroisse une activité intense, y construit la première église catholique (1827-1828) et y crée des écoles catholiques. Il entretient les meilleures relations avec le Roi de Prusse, souverain de Neuchâtel, et va le rencontrer à Berlin à plusieurs reprises. Il joue un rôle de premier ordre dans la conservation de la principauté en 1831, ce qui lui vaut la bourgeoisie d'honneur de la commune de Valangin.

L'un des membres les plus éminents du clergé catholique de Suisse romande au XIXe siècle, il se montre homme de talent, d'études et d'énergie. Soucieux de répandre le goût de l'étude chez ses confrères, il fonde, en collaboration avec l'abbé Jean-Joseph Dey (1779-1863), une association ecclésiastique dénommée d'abord Correspondance ecclésiastique (1802-1822), puis Grande Association (1833-1839) et enfin Correspondance littéraire (1839-1844), dans le but de resserrer les liens entre les membres du clergé, d'augmenter leurs connaissances, développer leurs intelligences, polir leur langage et leurs manières, mais surtout «former un faisceau de forces et devenir une armée redoutable aux ennemis de

Dieu et de l'ordre social»¹⁶. L'ascendant du curé Aebischer sur le clergé romand est immense et le procès qu'il soutiendra contre l'Etat de Fribourg au sujet d'un article inséré dans Le Véridique¹⁷ aura un retentissement qui débordera bien au-delà du canton.

Commissaire épiscopal depuis 1819, doyen depuis 1820, Joseph Aebischer démissionnera de sa charge de curé en 1842. A partir de ce moment, tout en continuant d'exercer le ministère pastoral en qualité de vicaire de son successeur M. Stoecklin, il emploiera son temps à divers travaux intellectuels.

La mort le saisira en pleine activité le 18 août 1852, à Lausanne, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

D. Jacques-Etienne d'Angreville (1808-1867)

D'une famille française, originaire de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne), établie en Valais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Jacques-Etienne était le fils unique d'Hyacinthe d'Angreville (1770-1857), chapelier à Saint-Maurice, et de son épouse Antoinette, née Brun, de Morzine (Haute-Savoie). Il fréquenta, de 1817 à 1826, le Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, où il compta parmi ses condisciples Maurice Barman, Edouard Wolff et Antoine Luder. Ses études achevées, il ouvrit un bureau de procureur, «profession assez complexe, qui réunissait celles de percepteur, recouvreur, agent d'affaires, défenseur de causes civiles, banquier à court terme, etc.»¹⁸.

Mais il s'occupa assez médiocrement de ses affaires, consacrant, à peine sorti du collège, toute son activité et ses talents à combattre les idées révolutionnaires qui commençaient d'envahir le pays. Si la coxalgie dont il était affligé l'empêcha de militer activement dans l'arène politique, c'est par la plume, qu'il avait facile et

¹⁶ H. Marmier: La « Petite Eglise » du diocèse de Lausanne et Genève. 1810-1844. Fribourg, St-Paul, 1941, p. 11.

¹⁷ Voir pp. 52-57.

¹⁸ J. Pellissier: D'Angreville, Jacques-Etienne. Notice biographique. In Annales valaisannes, juin/juillet 1950, (XXV) No 2.

incisive, qu'il se mêla de toutes les luttes qui déchirèrent le Valais pendant l'époque troublée de la Régénération.

De 1830 à 1848 il collabora à divers journaux conservateurs dont son bureau de Saint-Maurice assurait la diffusion dans tout le Valais. En 1843, pour faire pièce à l'association dite de la Jeune Suisse, dont l'action avait déterminé le succès de la révolution libérale de 1839 en Valais, il fonda avec Guillaume de Kalbermatten l'association rivale de la Vieille Suisse dont il devint le secrétaire. Avec le curé d'Ardon André Derivaz, il fit imprimer à Genève la même année un violent pamphlet anonyme intitulé Les Evénements du Valais en 1843 recueillis par des témoins oculaires, dont le gouvernement libéral tenta en vain d'enrayer la diffusion. Acteur et témoin de la contre-révolution de 1844, il aurait laissé sur cette période des mémoires personnels que ses biographes n'ont pas retrouvés.

En dehors de la politique, Jacques-Etienne d'Angreville cultivait un goût prononcé pour les sciences naturelles et une véritable passion pour l'histoire. Membre actif de la Société helvétique des Sciences naturelles et de la Société impériale des Sciences, il présida en 1861 à Saint-Maurice la séance constitutive de la Société Murithienne de botanique et sit paraître l'année suivante une Flore valaisanne. Admis également au sein d'une quantité de sociétés historiques, telles la Société d'histoire de la Suisse Romande et l'Institut national genevois, il sit paraître en 1860 l'importante Numismatique valaisanne, Epoque mérovingienne, complétée quatre ans plus tard d'un Supplément. Il est également l'auteur du premier Armorial historique du Canton du Valais, publié en 1868 par Mandrot.

Il mourut le 27 mai 1867, laissant un héritage de 120 000 francs à ses trois enfants nés de son mariage contracté en 1859 avec Jeanne Derivaz, de Saint-Gingolph. Il avait été décoré de l'ordre des Saints Maurice et Lazare par le Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II.

E. Félix Charpentier de Damery

Ancien officier et avocat français, Félix Charpentier de Damery rédigeait L'Universel à Paris lorsque la révolution de 1830 l'obligea à s'exiler. Il vint s'établir à Lausanne, d'où il défendit par la plume la cause catholique et légitimiste. Il fit paraître en 1831 à Genève une Simple correspondance ou Epîtres d'un simple tambour à un simple professeur, brochure dans laquelle il prenait la défense des régiments capitulés en butte aux attaques libérales.

Ses articles, comme ceux qu'il adressait au Véridique, ne ménageaient pas ses adversaires politiques:

« Le ciel m'a fait un sang qui bouillonne, écrivait-il. Moins calme et moins posé, mon langage a toute la brusquerie de mes allures, toute la franchise de mon caractère. Ma plume écrit en courant, et, du fond de mon âme, mes pensées rapides et brûlantes s'échappent pour retomber sur le papier en paroles brûlantes et rapides comme elles »¹⁹.

Rentré en France en 1834, il y publia, entr'autres, un chant royaliste intitulé L'Anniversaire ou le Barde de Hradschin aux fêtes de juillet²⁰, dans lequel le Roi et son gouvernement étaient traités sans ménagements et qui valut à son auteur d'être condamné le 27 octobre à six mois de prison et 500 francs d'amende.

Comme publiciste, il devait prendre encore une part très active à la réaction royaliste qui suivit la révolution de 1848.

F. Jean-Jules Paillet (1809-1840)

Originaire de Langres (Haute-Marne), Jean-Jules Paillet occupait un poste de professeur à Lausanne quand il fournissait de fréquents articles au Véridique sous la signature de l'Hermite du Jorat ou l'Hermite en Suisse. L'un d'eux, paru dans le Nº 39 du 15 mai 1832 sous le titre Des marionettes publiques, fit même l'objet d'une lettre confidentielle de l'ambassadeur de France en Suisse au Conseil d'Etat fribourgeois²¹.

¹⁹ C(harpentier) de Damery: Simple Correspondance..., p. XII.

²⁰ Le palais du Hradschin à Prague servait alors de résidence à l'exil du jeune duc de Bordeaux, le futur Henri V, prétendant légitime au trône de France.

²¹ AEF: RM 1832, 23. 5.

Sous le coup d'une condamnation aux galères en France pour un délit de mœurs, Jean Paillet fut forcé de changer de domicile à plusieurs reprises pour échapper aux dénonciations de ses ennemis politiques. Après avoir erré en Valais et en Savoie, il fut admis en 1835 au Séminaire de Fribourg et fut ordonné prêtre deux ans plus tard par Mgr Yenni.

La médisance s'acharnant à le pourchasser, il se rendit en Valais où lui fut confiée la chaire d'exégèse du Séminaire de Sion. Lorsque la révolution libérale valaisanne éclata en 1839, il prit la tête de la rédaction du journal conservateur Le Défenseur de la Religion et du Peuple. Mais atteint d'une maladie mentale grave, il dut abandonner toute activité. Il finit tristement son existence dans un asile italien.

II L'ADMINISTRATION

1. LA DIRECTION

Le Véridique était dirigé par une commission de trois membres, appelée comité de lecture et d'administration. Présidé par Tobie de Gottrau, ce comité gérait la fortune du journal, rétribuait la rédaction et l'imprimeur, opérait le choix de ses collaborateurs, assurait la correspondance et examinait tous les articles avant qu'ils soient livrés à l'impresssion.

En 1838 un correspondant fribourgeois de l'Helvétie désignait sans ambages en MM. Tobie de Gottrau, Charles Griset de Forell et Philippe d'Odet «les anciens triumvirs du comité directeur oligarchique avant 1831»²². Pour sa part le Journal du Canton de Fribourg présentait ainsi les patrons du Véridique, rassemblés un soir du mois de janvier 1831 aux Pillettes, dans la maison du comte O'Mahony, rédacteur présumé: «M. T.G. le ministre de la justice; M. C.G.F. le ministre secrétaire d'état à l'intérieur; M. A***, le ministre des cultes et de l'instruction publique»²³.

Il n'est pas trop hasardé de reconnaître sous ces initiales et ces allusions les noms de MM. T(obie de) G(ottrau), C(harles de) G(riset de) F(orell) et — vraisemblablement — (Pierre-Jean) A(eby), le curé de Fribourg.

Par ailleurs la convention passée en mars 1833 avec l'imprimeur Schmid²⁴ désigne comme membres du comité cette année-là, en plus du président Tobie de Gottrau, le chancelier épiscopal Jacques-Xavier Fontana et l'ancien préfet de Fribourg Antoine de Raemy.

²² Helvétie, 27. 3. 1838, No 25.

²³ Le Véridique, 1. 2. 1831, No 14.

²⁴ AEF: R(egistre des) N(otaires) 3504, ff. 308-312.

A. Tobie-Alexis-Joseph de Gottrau (1784-1841)

L'initiateur de l'entreprise et président du comité était le fils aîné de l'avoyer Philippe de Gottrau de la Riedera (1757-1836). Membre du Conseil Souverain de la Ville et République de Fribourg depuis 1814, il avait assumé de 1824 à 1830 les fonctions de préfet de la ville.

Le collège électoral du district français de Fribourg l'appela à la députation en avril 1831; démissionnaire en décembre 1831 déjà, il n'accepta de rentrer au Grand Conseil qu'en 1837, porté par l'unanimité conservatrice du district allemand. Il devait y sièger jusqu'à sa mort, survenue le 14 février 1841, des suites d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé en pleine séance durant la session d'automne 1840.

Ses adversaires politiques eux-mêmes lui reconnaissaient «une probité qui lui faisait sacrifier ses propres intérêts à l'amour de la justice, une ardeur infatigable pour procurer l'exécution de tous les établissements d'utilité publique, une âme naturellement compatissante, qui aimait à soulager tous les malheurs, de grandes connaissances administratives et en particulier une connaissance approfondie des intérêts matériels et des besoins du peuple »²⁵. Fribourg lui devait en particulier une coopération active à la construction du Pensionnat (1825-1827) et à celle du Grand Pont suspendu (1834). Il avait aussi préconisé l'installation sur le Moléson d'un établissement touristique qui resta à l'état de projet.

B. Charles de Griset de Forell (1787-1860)

Fils aîné de Jean de Forell (1741-1820) qui avait gagné le grade de général au service de la famille royale de Saxe et épousé à Dresde la baronne de Stein, héritière d'une des premières familles de Lusace, le baron Charles de Forell avait le privilège — assez rare pour être relevé — d'avoir pour parrain le prince Antoine de Saxe, qui devait règner de 1827 à 1830. Au retour de son père à

²⁵ Narrateur fribourgeois, cité par l'Helvétie de 1840, 23. 2. 1841, No 16.

Fribourg en 1816, il avait reçu du roi une pension avec le titre de chambellan.

Membre du Conseil Souverain, il devint préfet de Morat le 16 juin 1824 avant d'accéder le 27 mai 1828 au Conseil d'Etat, au sein duquel il exerça les fonctions de Censeur jusqu'à la chute du régime de la Restauration.

Il rentra au Grand Conseil à la faveur de la victoire conservatrice de 1837, élu par le collège du district de Dompierre. Appelé au Conseil d'Etat le 14 novembre 1843, il le présida en qualité d'avoyer de mars 1845 à mars 1847. Nommé directeur de la Police Centrale en décembre 1845, il fut aussi désigné à plusieurs reprises pour représenter le canton à la Diète fédérale. Il présida également, avec un certain éclat, le tir fédéral de 1830 et le concert helvétique de 1843.

La défaite du Sonderbund allait mettre fin à sa carrière politique. Après avoir pris part à la malheureuse insurrection de 1853, il rentra définitivement dans la vie privée.

C. Philippe-Alexandre d'Odet (1785-1865)

Philippe d'Odet était le fils de François-Joseph (1748-1807), l'un des emprisonnés de Chillon en 1799.

Lieutenant colonel en 1809, il accéda au Conseil d'Etat en 1819 et y siègea jusqu'au bouleversement politique de 1830. Elu au Grand Conseil l'année suivante comme Tobie de Gottrau, il donna bientôt lui aussi sa démission. Il n'accepta de rentrer au législatif qu'en 1837 et durant dix ans il y représenta les intérêts du collège électoral du district français de Fribourg.

En 1842 il fut nommé syndic de la ville de Fribourg; il le resta jusqu'à la dissolution du Sonderbund qui mit un terme à sa carrière politique.

D. Jean-Baptiste-Antoine-Nicolas de Raemy, de Bertigny (1793-1887)

Antoine, dit Thonin de Raemy est né à Fribourg le 31 août 1793 à la maison de la Chancellerie occupée par son père, SimonTobie (1761-1837), Chancelier d'Etat depuis 1792. Ce dernier participa au gouvernement provisoire de 1798, fit partie de la Chambre administrative du Canton sous la République Helvétique, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de 1803 à 1830 et assuma les fonctions de lieutenant d'avoyer de 1819 à 1830.

A dix ans, son fils Antoine entre au Collège de Fribourg qu'il fréquentera pendant huit années. Ses précepteurs sont à cette époque MM. Mertenat et Tschann (1786-1854) qui deviendront l'un professeur au Collège et l'autre chanoine de la cathédrale de Soleure. En mai 1811 son père l'envoie à Paris. Il y séjourne quinze mois durant lesquels il fréquente en auditeur des cours de droit, d'histoire et de chimie; il prend aussi des leçons de peinture, de musique, d'escrime et de danse.

«Tout mon temps constamment employé, lit-on dans son Journal, m'a soustrait à l'oisiveté et ne m'a laissé que quelques loisirs pour visiter les bibliothèques, la bonne société et le spectacle auquel j'étais assez assidu.»²⁶

De retour au pays, il continue quelque temps l'étude de la littérature, de la géographie et... du billard, avant de commencer, en août 1814, une carrière dans l'administration. Il entre à la Chancellerie d'Etat «comme copiste aux appointements de L. 400 par an »²⁶. D'abord secrétaire provisoire, puis secrétaire définitif à partir du 20 juin 1816, du Département des finances et domaines, il obtient le 2 juillet 1821 le poste de Premier Secrétaire de la Police centrale, qu'il occupe jusqu'à sa nomination à la préfecture de Bulle en 1824.

Dans l'intervalle, il a épousé, le 26 août 1816, Mlle Victoire de Müller et a été admis, le 26 juillet 1819, à siéger au Grand Conseil.

Il vient à peine d'être nommé préfet de Fribourg que la Révolution «des bâtons» le renvoie à la vie privée. Il reprend alors, selon son expression, «de l'occupation dans la carrière commer-

²⁶ AEF: Fonds Raemy: No 17, Journal d'Antoine de Raemy, pp. 230-234.

ciale »²⁷. Jusqu'en 1837 il s'occupe plus spécialement de l'établissement bancaire des Enfants Müller et Savary; associé depuis 1818 à la fabrique de chapeaux de paille de la maison Girard et Cie, il y travaillera assidûment jusqu'à la liquidation de l'affaire dont il sera chargé vers 1849.

Entretemps l'administration de l'Etat lui a confié en 1844 la direction de la Caisse d'amortissement pour le rachat féodal. En été 1847 le gouvernement l'envoie à Paris pour y négocier un achat d'armes et de munitions; sa mission réussit, mais le convoi est intercepté par les Vaudois sur le lac de Neuchâtel. A la chute du gouvernement du Sonderbund, il est révoqué de ses fonctions et imposé de 20 000 francs pour sa coopération à la résistance aux arrêtés de la Diète.

Après la chute du régime radical, c'est lui que le Conseil d'Etat charge en 1858 de revoir et de rétablir la comptabilité de l'administration civile des biens du clergé et des couvents, et de déterminer les biens devant revenir à chaque couvent et à chaque bénéfice; le résultat de ce travail de trois ans servira de base à la décision du Grand Conseil qui rétablit en novembre 1861 le couvent de la Valsainte, et à la convention du 26 novembre 1867 sur la destination des biens des couvents d'Hauterive et des Augustins.

En décembre 1860, le Conseil communal de Fribourg l'appelle à la charge de caissier de la ville; six ans plus tard, il démissionne, estimant être en butte à d'injustes tracasseries. De 1862 à 1867, il mène à terme trois ouvrages statistiques commandés par le gouvernement: un Exposé comparatif de la situation financière de l'Etat de Fribourg en 1847, 1856, 1860 (1862), une Statistique sur les impôts de commune (1867) et des Règlements modèles pour la fromagerie (1867).

A toutes ces activités s'était ajoutée, depuis qu'il avait repris à son compte l'exploitation de son domaine de Bertigny à la mort de son père, une véritable passion pour l'agriculture à laquelle

²⁷ Ibid.

il ne cessa jamais plus de se vouer malgré toute autre occupation incidente.

« J'ai beaucoup étudié, observé et écrit sur cette matière, écrit-il dans ses *Mémoires* personnels, d'abord comme auteur d'un petit traité d'agriculture pratique, puis comme rédacteur, pendant trois ans, des *Publications agricoles* de la société fribourgeoise, et enfin comme correspondant du *Journal* aussi bien que du *Cultivateur de la Suisse romande* »²⁸.

Inscrit à la Société fribourgeoise d'agriculture depuis 1854 il la présida de 1866 à 1869 et la représenta à l'occasion de plusieurs expositions tant en Suisse qu'à l'étranger. Il fut reçu membre du Comité d'agriculture de la Suisse romande à sa fondation en 1858, membre honoraire de la Société fribourgeoise d'utilité publique, de la Société économique de Berne et de l'Institut de Genève, section d'agriculture.

Durant sa longue vieillesse, son activité ne se ralentit guère. En 1869, il éditait un volume de Mémoires pour servir à l'histoire du Canton de Fribourg durant les 70 dernières années qui représente pour l'historiographie une précieuse et précise mine de renseignements. Presque jusqu'à sa mort, survenue le 14 janvier 1885, à l'âge respectable de 94 ans, il fournit de fréquents articles d'agronomie et de politique à La Liberté.

E. Pierre-Jean Aeby (1796-1868)

Aîné de la nombreuse famille de Charles-Borromée Aeby (*1755), l'abbé *Pierre*-Jean Aeby acheva des études commencées chez les Trappistes de la Valsainte, au Collège de Fribourg, puis à Soleure.

Jeune prêtre, il fut nommé en 1818 desservant de la paroisse catholique de Lausanne avant de revêtir la dignité de chanoine de Saint-Nicolas en 1822 et d'être élu curé de Fribourg en 1826. Il était en outre membre de la Cour épiscopale.

²⁸ La Liberté du 15 janvier 1886 (Article nécrologique).

Sa querelle avec le Conseil communal de Fribourg au sujet de l'école primaire des garçons fondée par le Père Girard, aboutit en 1839 à la création d'une école parallèle dirigée par les Frères Maristes et en 1847 à la prise en charge totale de cette école par la même congrégation.

A la mort de Mgr Yenni (décembre 1845), il est le candidat du Chapitre à sa succession. Englobé dans les mesures qui frappèrent en 1847/48 les principaux fauteurs du Sonderbund pour avoir été le chef de l'Association catholique fribourgeoise (1833-1847), il ne put rentrer à Fribourg qu'en 1857. L'année suivante, il fut investi de la charge de prévôt de la Collégiale de Saint-Nicolas.

Excellent orateur, parlant plusieurs langues et doué de grands talents, il possédait un caractère énergique qu'il tempérait par une grande aménité de manières.

F. Jacques-Xavier Fontana (1795-1874)

Fils de Jean-Josse Fontana et d'Elizabeth née Guillot, tous deux bourgeois de Fribourg, Jacques-Xavier a vu le jour le 3 mai 1795. Après avoir fréquenté jusqu'au mois d'avril 1807 l'école primaire dirigée par le Père Girard, il s'est initié aux rudiments du latin chez M. Dupasquier, curé de Neirivue, avant d'entrer, en automne 1809, au Collège de Fribourg, dont il suivra les cours jusqu'en philosophie. Au mois de novembre 1815, il se rend à l'université de Landshut en Bavière pour y étudier la physique et les sciences naturelles.

Abandonnant les sciences pour l'état ecclésiastique, il entreprend dès son retour à Fribourg des études de théologie qu'il va poursuivre deux ans plus tard au Collège germanique de Rome. C'est là qu'il est ordonné prêtre le 6 avril 1822 et qu'il reçoit, quelques jours plus tard, après cinq ans et demi de travail dans les sciences sacrées, le diplôme de docteur en théologie.

De retour au pays en juillet, il est envoyé par son Evêque à Berne en double qualité de coadjuteur de la paroisse catholique et d'aumônier du Corps diplomatique. Jacques Fontana s'oppose d'emblée au Conseil ecclésiastique de Berne qui veut exiger de lui le serment de ne rien faire ni directement ni indirectement pour qu'un protestant se fasse catholique. Le gouvernement bernois finit par céder au bout de six mois, mais non sans garder rancune au jeune abbé qui, dès 1824, renonce à ses fonctions de vicaire pour ne plus se vouer qu'à celles d'aumônier du Corps diplomatique. Il les exercera jusqu'en 1827, puis il fut rappelé à Fribourg comme directeur au Grand Séminaire. Il est encore, l'espace d'une année, le secrétaire du nonce Ostini qui se rend au Brésil et qu'il accompagne dans son voyage jusqu'à Paris. Mais n'ayant que peu d'intérêt pour ce genre de carrière, il s'empresse de rentrer au Séminaire.

En 1833 Mgr Yenni l'attache à sa personne en qualité d'archidiacre et de Chancelier de l'Evêché. En 1836 il est à Rome pour le service du diocèse et à Naples, où il organise une collecte en faveur de l'église catholique de Lausanne. Mais ces activités ne convenant pas à sa santé, il demande et obtient le 2 novembre 1841 le ministère de la cure d'Ependes. Doyen du décanat de Saint-Maire en 1843, il le demeurera jusqu'à ce que l'âge et les infirmités exigent pour lui un poste de repos. Il passe les dix dernières années de sa vie comme aumônier de Bourguillon.

Historien à ses heures, il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels une courte biographie de Mgr Yenni, dont il faillit, lui aussi, devenir le successeur, ayant figuré, après la mort de ce prélat, dans la présentation faite au Saint-Siège pour l'Evêché de Lausanne.

2. L'IMPRESSION ET L'ÉDITION

A. L'imprimeur-éditeur

Tant que parut Le Véridique, Louis-Joseph Schmid (*1803) l'imprima et l'édita. Fils de François-Joseph, libraire relieur d'origine alsacienne naturalisé et reçu bourgeois de Wünnewyl en

juillet 1811, il avait, après la mort de son père, obtenu non sans peine sa patente d'imprimeur le 17 novembre 1826 et tenait son commerce dans la maison qu'il possédait au quartier de l'Auge, au N° 104, en face du couvent des Augustins.

Les conventions qu'il avait conclues avec M. de Gottrau et le comité les 13 novembre 1830 et 6 mars 1833 par devant le notaire Philippe Roth, établissaient sans équivoque, et à son avantage, les rapports de l'éditeur avec la direction du journal.

B. Les conventions

1) La convention du 13 novembre 1830²⁹

Louis-Joseph Schmid s'engageait à remplir toutes les fonctions d'imprimeur et d'éditeur du Véridique, devant paraître trois fois par semaine, et à se conformer aux instructions et directions du comité en tout ce qui concernait ce journal (§ 2), ainsi qu'à tous les changements ultérieurs qu'il pourrait subir soit dans son format, soit dans son titre, soit dans le mode ou les époques de la parution (§ 3).

En échange M. de Gottrau s'engageait à lui payer annuellement pour l'impression, la publication et l'émission de cinq cents ou mille exemplaires, à raison de cent-cinquante-six feuilles par année, une somme dont suivait le détail:

	500 ex.	1000 ex.
Pour papier pareil au modèle	Mark I	
(dépense variable à raison du prix		
variable du papier)	936.—	1872.—
Pour composition du journal	2340.—	2342.—
Pour impression du dit	624.—	624.—
Pour composition d'adresses	60.—	120.—
Pour impression des dites	40.—	80.—
Pour papier d'adresses		
(dépense variable pour la même cause)	110.—	220.—
A reporter	4110.—	4258.—

²⁹ AEF: RN 3504, ff. 308-312.

Report	4110.—	4258.—
Pour papier de bandes		
(dépense variable pour la même cause)	32.—	64.—
Pour frais de pliage et d'expédition	312.—	312.—
Pour encre d'impression à ¼ de		
livre pour 500 feuilles	46.—	92.—
Pour déchet de feuilles maculées	60.—	60.—
Pour gages, logement, nourriture et		
entretien d'un domestique appartenant		
au journal; dépenses variables en raison	1	
des conventions qui peuvent varier		
selon les divers domestiques	288.—	288.— (§ 4)
Total:	4848.—	6074.—

Les articles indiqués comme dépenses variables en raison du prix des objets étaient soumis à une nouvelle fixation de prix le cas échéant (§ 5); le prix de ceux indiqués comme dépenses variables en raison du nombre des exemplaires à imprimer était calculé sur le nombre du tirage, «et cela proportionnellement, en prenant comme base du calcul les prix indiqués ci-dessus pour cinq cents et pour mille» (§ 6). Le prix des suppléments, comme celui de «tout prospectus détaché ou de toute feuille imprimée, concernant le journal et envoyé par le comité» était calculé et remboursé à M. Schmid «au prorata des frais d'impression du journal même» (§ 7). Ces sommes étaient payées par mois et toujours un mois d'avance, et calculées d'après le nombre d'exemplaires publiés (§ 8).

Comme éditeur et à titre de provision M. Schmid recevait encore à la fin de chaque trimestre «le six pour cent net du prix des abonnements reçus» (§ 13). Il lui était par contre retenu chaque mois pendant une année le douzième d'une somme de 1200 francs versée par M. de Gottrau en considération des premières avances faites pour l'établissement du journal (§ 12). A ces conditions, M. Schmid demeurait entièrement étranger aux chances de l'entreprise et n'était pas plus responsable de ses pertes qu'admis à partager ses bénéfices (§ 14).

Le comité réservait ses droits sur une feuille d'annonces que l'éditeur était autorisé à joindre à l'envoi du journal (§§ 15 et 16)

ainsi que sur les livres et ouvrages déposés chez l'imprimeur (§ 17). En dehors de ceux qui le mentionnaient nommément, M. Schmid n'avait pas le droit d'ouvrir les lettres et paquets adressés à l'Editeur du Véridique (§ 18) et les abonnements perçus par lui devaient être remis aussitôt au Caissier du journal, seul habilité à signer et à délivrer les quittances d'abonnement (§ 19).

Le contrat pouvait être rompu de part et d'autre après un préavis de trois mois, auquel cas les frais d'impression et sa commission étaient soldés à M. Schmid jusqu'à la cessation du contrat (§ 20). Un tribunal arbitral établi par les deux parties prononçait en dernier ressort sur les difficultés pouvant intervenir entre elles (§ 21).

2) La convention du 6 mars 183330

M. Schmid demeurait éditeur et imprimeur du Véridique (§§ 2 et 3), lequel ne paraissait plus que deux fois par semaine (§ 1), mais les clauses financières subirent quelques modifications.

Pour l'impression, la publication et l'émission d'une édition de cinq cents exemplaires, à raison de cent-quatre feuilles par année, conforme pour la qualité du papier à celui qu'avait alors Le Véridique, comme aussi à son contenu pour ce qui concernait l'impression, le comité s'engageait à payer par mois et toujours un mois d'avance, la somme de deux-cent-quatre-vingt-douze francs sept baches quatre rappes (§ 4). Les suppléments étaient calculés et remboursés à M. Schmid au prorata des frais d'impression du journal même, conformément au prix spécifié, sauf le tirage qui était payé au complet (§ 5).

Les lettres et paquets adressés à l'éditeur étaient remis au comité (§ 6) et le montant des abonnements était perçu par le caissier du journal (§ 7). Les parties avaient liberté de rompre le contrat dans le courant de l'année, sous réserve de se prévenir mutuellement au début de chaque trimestre; les frais de M. Schmid lui seraient alors soldés jusqu'au terme du contrat, à

³⁰ AEF: RN 3506, ff. 320-322.

condition qu'il tienne compte de son côté, au prorata du temps, de l'allocation versée au début de l'année pour le loyer de la chambre employée comme bureau du journal, ainsi que des frais pour papier de bandes et frais de pliage et d'expédition (§ 8).

A ces conditions, M. Schmid restait étranger aux chances du journal et n'était pas plus responsable de ses pertes qu'admis à partager ses bénéfices; il était en outre assuré qu'au cas où, en sa qualité d'éditeur, il serait recherché «en vertu des lois existantes pour quelques faits ou articles provenant de la rédaction du journal», le comité le mettait à couvert «par une garantie complète» (§ 9). Un article 10 confirmait l'institution du tribunal d'arbitrage.

C. Le matériel

Le matériel servant à imprimer Le Véridique consistait en une presse colombienne provenant des ateliers de la maison Gauthier de Besançon, et en un assortiment de caractères produits par la maison de fonderie Andrès de Francfort. M. de Gottrau en était le propriétaire et l'avait acquis pour la somme de 6163 francs 7 baches de Suisse.

Afin d'avoir le droit de s'en servir pour d'autres travaux que ceux du journal, M. Schmid s'était engagé à en rembourser le prix d'achat à M. de Gottrau en lui versant des acomptes, d'abord de 300 francs payables par trimestre à partir du 1er janvier 1831, puis de 100 francs par mois à partir de février 1833.

Quand Le Véridique eut cessé de paraître, Louis-Joseph Schmid n'en continua pas moins de se servir de son matériel, à charge pour lui de rembourser le solde du prix d'achat, qui se montait encore, fin 1833, à 5363 francs 7 baches. A cet effet, il prit le 21 décembre de cette même année l'engagement de payer à M. de Gottrau la somme de vingt-cinq francs par mois³¹. Il était entendu que ces déductions se feraient préalablement sur les caractères et qu'à titre d'usure et de loyer il paierait au début de chaque année cent-soixante francs neuf baches (soit l'équivalent

³¹ AEF: RN 3507, ff. 104-105.

d'un intérêt de 3%), location qui diminuerait en proportion de l'amortissement payé annuellement.

Ironie des circonstances! C'est de cette même presse, que sortira en janvier 1834 le radical *Ami du Progrès* prenant la relève du défunt *Journal du Canton*.

3. LE FINANCEMENT

A. Les dépenses

L'essentiel des dépenses auxquelles avait à faire face le comité directeur, était constitué par les factures de l'imprimerie, la commission de l'éditeur, les frais de ports, le timbre et les frais de rédaction.

1) Les factures de l'imprimerie

Le calcul des frais à solder mensuellement à l'imprimeur se basait sur les prix annuels indiqués dans la convention du 13 novembre 1830. Une partie de ces montants étaient fixes; les autres variaient en fonction du nombre d'exemplaires publiés.

a) Les montants fixes

Dans cette catégorie figuraient les sommes dues

à l'année pour le déchet de feuilles maculées pour l'entretien d'un domestique attaché au journal au numéro pour la composition pour l'impression pour le pliage et l'expédition 60.— 288.— 15.— 4.— 2.—

b) les montants variables en fonction du tirage

Ceux-ci comprennent les dépenses engagées pour le papierjournal, les adresses, le papier de bandes et l'encre.

Le papier-journal coûtait 6 francs la rame, soit 1,20 franc les 100 feuilles. La confection des adresses revenait à 210 francs pour 78 000 exemplaires annuels, soit à 2,70 francs le mille. Les bandes de papier pour l'expédition, calculées à 32 francs pour un tirage identique, revenaient à 41 rappes le mille. Enfin, l'encre était facturée à raison de 25 rappes pour 500 feuilles imprimées.

2) La commission de l'éditeur

A teneur du § 13 du premier contrat passé avec lui, l'éditeur recevait à la fin de chaque trimestre, à titre de commission, le 6 % net du produit des abonnements reçus.

Cette clause fut abrogée dans la nouvelle convention conclue le 6 mars 1833.

3) Les frais de ports

Sauf en ville de Fribourg et dans ses environs immédiats, où la distribution du journal était confiée à des «teneurs de boîtes aux lettres» rétribués selon entente, les abonnés recevaient leurs numéros par l'entremise du service des Postes.

Tant que la régale de celui du canton de Fribourg fut affermée à l'administration privée de la famille Fischer de Berne, le calcul des tarifs pratiqués pour le port des périodiques à l'intérieur du canton reposait sur les bases suivantes: chaque journal paraissant une, deux ou trois fois par semaine payait, 10, 13 ou 16 batz par an et par abonné, à quoi il convenait d'ajouter une provision de 5 % perçue sur la valeur des abonnements souscrits³².

³² Il s'agit du tarif que les postes bernoises, héritières de l'administration Fischer, pratiquèrent de 1832 à 1844 et contre lequel protesta toute la presse bernoise: cf. *Helvétie*, 9. 12. 1842, No 98.

Dès la mise en place, en octobre 1832, d'une administration autonome des postes par le gouvernement fribourgeois à la suite de la disparition de l'entreprise Fischer, la Régie fixa à 10 batz par feuille le prix annuel que devaient acquitter *Le Véridique* et le *Journal du Canton* pour leur transport à l'intérieur de sa circonscription³³.

Au delà des frontières fribourgeoises, le port était à la charge des abonnés.

4) Le timbre

Depuis sa fondation, Le Véridique était soumis à l'obligation de payer à l'Etat un droit de timbre fixé primitivement à 200 francs par an³4. A partir du 1er avril 1832, cette somme forfaitaire fut remplacée par une taxe de 2,5 rappes prélevée sur chaque exemplaire publié³5.

5) Les frais de rédaction

La rédaction du journal nécessitait quant à elle une somme annuelle que le rédacteur G. Esslinger évaluait en 1832 à treize ou quatorze cents francs de Suisse. De ce montant 800 francs formaient le traitement du rédacteur et le reste servait à payer les journaux, livres et ports de lettres³⁶.

B. Les revenus

Les revenus dont disposait le comité pour subvenir aux dépenses entraînées par la publication du journal, provenaient pour partie du produit des abonnements, pour partie de souscriptions. Quant aux annonces insérées au bas de la quatrième page à raison

³³ AEF: Protocole I (1832-1841) de la Régie des Postes, f. 9.

⁸⁴ AEF: RM 1830, 5. 11.

³⁵ Concernant l'augmentation de cet impôt, voir pp. 68-70.

³⁶ AEF: Corr. Haller: Lettre de G. Esslinger à C. L. de Haller, Fribourg, le 12. 4. 1832.

de 15 rappes la ligne, elles étaient d'un trop faible rapport pour entrer en compte.

1) Les abonnements

a) Les tarifs

L'administration du Véridique appliquait des tarifs différents selon que l'abonné était domicilié dans le canton de Fribourg, en Suisse ou à l'étranger.

Canton de Fribourg

Pour les habitants de la ville et du canton de Fribourg, l'abonnement annuel, semestriel ou trimestriel revenait respectivement à 12, 6 et 3 francs de Suisse, franco de port.

A la fin du troisième trimestre de 1831, «un bon nombre de personnes respectables ayant pensé que Le Véridique pourrait faire plus de bien si une diminution des prix d'abonnements le rendait accessible à toutes les fortunes»³⁷, ces prix furent ramenés à 9, 7, 5 et 2,80 francs, selon que l'abonnement était souscrit pour un an, neuf, six ou trois mois. En même temps le journal qui, jusque-là, avait paru trois fois par semaine, ne donna plus que deux éditions hebdomadaires.

Suisse et étranger

Pour les abonnés des autres cantons confédérés et de l'étranger, la souscription annuelle qui s'élevait d'abord à 16 francs, fut ramenée à 13 avec la suppression d'une des trois éditions hebdomadaires.

Dans cette somme n'étaient pas compris les frais de port prélevés par les différentes administrations concernées et qui

³⁷ Le Véridique, 20. 9. 1831, No 112.

grevaient l'abonnement d'une surtaxe pouvant atteindre plus du 50 % de sa valeur. C'est ainsi par exemple qu'en 1831 ces frais coûtaient 2 francs aux abonnés des cantons de Berne, Soleure et Neuchâtel, 4 francs à ceux des cantons de Genève, Zurich et Lucerne, 6 francs à ceux des cantons de Bâle et Uri, 7 francs à ceux du canton de Vaud, 8 francs à ceux du Tessin et 9 francs à ceux du Valais.

Les abonnés français bénéficiaient d'un tarif particulier: 30 francs de France (soit 21 francs suisses), franco de port jusqu'à Ferney, pour les exemplaires envoyés dans le midi, et 35 francs de France franco de port jusqu'à destination pour les numéros expédiés vers le nord. Le prix de l'abonnement franco-frontières fut abaissé à 20 francs de France en octobre 1831, puis haussé à 23 francs en mars 1832 pour retomber finalement à 19 francs en juin 1833.

Quant aux abonnés des Etats sardes (Savoie et Piémont), ils pouvaient recevoir *Le Véridique* à partir de l'année 1832 pour la somme de 23 francs de France, tous frais payés.

b) Le nombre

L'organe conservateur ne rencontra point dans le public l'audience que ses patrons s'étaient attendu à y trouver:

« Le Véridique, relevait un rapport du Conseil de Justice au début du mois d'avril 1831, ne jouit d'aucune considération quelconque en Suisse, tant il s'est mis en dehors des idées et des principes qui prédominent à une si immense majorité dans notre patrie, et il ne trouve de l'écho que chez le très-petit nombre dont l'influence est pour ainsi dire nulle »³⁸.

Aussi, en mars 1832 son tirage, initialement prévu à 500 ou 1000 exemplaires, ne dépassait-il pas les 400, comme le montre la déclaration de l'éditeur qui redoute que l'impôt d'un rappe par exemplaire ne l'oblige à verser à l'Etat une redevance annuelle de 400 francs³⁹, somme équivalant à la taxe d'une émission de 40 000

³⁸ AEF: Protocole du C(onseil de) J(ustice) 1830-1833 (2.4.1831).

³⁹ AEF: Ch. du CE, 30. 3. 1832: Pétition de l'éditeur du Véridique au Conseil d'Etat, Fribourg, le ? mars 1832.

feuilles. Le nombre des abonnements se situait naturellement audessous de celui du tirage et leur produit suffisait à peine à couvrir la moitié des dépenses⁴⁰.

L'auteur anonyme d'une brochure parue peu après la chute du Véridique estimait que c'était «le bout du monde» pour un journal de réunir un total de 300 abonnements sur l'ensemble du canton, vu les conditions onéreuses auxquelles était soumise la presse fribourgeoise⁴¹. Pour sa part, le Journal du Canton n'avait pas réussi à placer plus que 280 de ses numéros pour l'année 1832⁴².

Une précieuse indication concernant le nombre des abonnés nous est fournie par les comptes trimestriels des ports de journaux encaissés par la Régie des Postes fribourgeoises pendant l'année 1833⁴³. Alors que le revenu moyen des deux premiers trimestres se monte à 134 livres suisses, celui du troisième, sous l'effet de la disparition du *Véridique* au début du mois d'août, se trouve ramené à 109 livres. La différence de 25 livres ainsi accusée équivaut aux deux tiers⁴⁴ de la contribution trimestrielle moyenne payée par la gazette conservatrice, ce qui, à raison d'une taxe de dix batz l'an par abonné, représente une expédition de 150 exemplaires par numéro.

1er quart 95 livres 5 batz
2e quart 171 livres 5 batz 5 rappes
3e quart 109 livres 3 batz 7 rappes ½
4e quart 105 livres 8 batz 7 rappes ½

44 Ce calcul s'obtient par l'équation suivante:

$$134 - X = 109 - 1/3 X$$

⁴⁰ AEF: Corr. Haller: Lettre de G. Esslinger à C. L. de Haller, Fribourg, le 9. 3. 1832.

⁴¹ La loi-monstre est-elle la fille de la liberté et de la Constitution-Vérité? Question adressée au peuple fribourgeois par un ami de son pays, signé Maillet (?), sans lieu ni date, pp. 10/11.

⁴² AEF: Ch. du CE, 10. 12. 1832: Pétition de la commission administrative du Journal du Canton, Fribourg, le ? décembre 1832.

⁴³ AEF: Comptes de la Régie des Postes 1833: La comptabilité pour les ports de journaux est la suivante:

L'inconnue représente le port moyen payé par le *Véridique* pour une période de trois mois.

2) Les souscriptions

Pour compenser l'insuffisance des abonnements, le comité s'était efforcé d'obtenir des fonds supplémentaires en plaçant auprès de ses amis politiques un certain nombre d'actions de 50 francs chacune. Mais cette opération, du témoignage du rédacteur Georges Esslinger, n'avait «pas trop bien» réussi elle non plus:

« Je crois qu'on ne s'est pas expliqué clairement avec ceux qui ont donné 50 francs, écrivait-il; je pense qu'il n'y a pas une vingtaine de souscripteurs, et sur cette vingtaine il n'y en a peut-être pas dix qui voudraient s'engager pour plusieurs années. Ainsi cela est autant que rien.

Je vois par ce que me dit M. de Gottrau que Le Véridique très probablement ne survivra pas le trimestre commencé. Cela est très-fâcheux, et sera regardé comme un triomphe par le parti révolutionnaire.

L'indifférence de nos bien pensans est dégouttante »45.

Ce découragement se comprend d'autant mieux que Le Véridique se trouve encore obligé de faire face aux persécutions renouvelées des autorités cantonales.

⁴⁵ AEF:Corr. Haller: Lettre de G. Esslinger à C. L. de Haller, Fribourg, le 15. 4. 1832.